



BASSINS

**Séance
28.06.2023**

**Communications
de la Municipalité**

Personnel communal

- Nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement au poste de préposée au contrôle de l'habitant de **Mme Marianne Rittey**, qui a rejoint notre équipe pas plus tard qu'hier mardi 27 juin.
- L'engagement **d'un(e) secrétaire municipal(e) adjoint(e)** est également à l'ordre du jour, ceci pour plusieurs raisons, mais une principale, qui se trouve être la future maternité de Mme de Coppet. Cette personne sera amenée à pallier l'absence de Mme de Coppet.

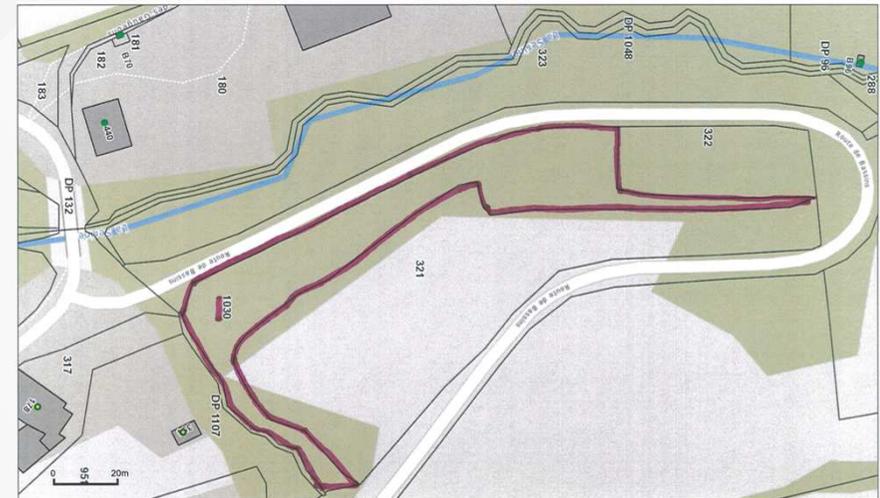
DDP Le Jubillet

- Pour faire suite au préavis 06 /2022 relatif à la Constitution d'un **nouveau DDP en faveur des époux Dubosson**, nous avons passé acte notarié devant Maître Dubois.
- Le nouveau DDP porte le no 1033 et est inscrit au Registre foncier valeur 23 mars 2023, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 23 mars 2053. (voir extrait joint).



Achat par la commune de la parcelle 1030, propriété Marc Cornaz à la Cézille

- Il s'agit de la place occupée actuellement par le chantier de la route de la Cézille.
- Cette transaction, prévue sous l'ancienne législature, avait été portée pour signature devant notaire en **juin 2021**, fin de législature, avant d'avoir obtenu l'aval complet des services de l'état ; le montant de la transaction a également été réglé à ce moment-là.
- Toutefois, suite à la décision des services de l'Etat quant à la délimitation exacte de la nouvelle parcelle, un **nouvel acte de vente** avec les limites exactes, a dû être préparé et signé par nos soins devant notaire. Ceci s'est fait avec inscription au Registre foncier valeur 2 février 2023.



Nouveaux tarifs cimetière

- En étant appelés à répondre à des questions de tarifications lors de décès, nous avons constaté que les articles de notre règlement sur les sépultures et les tarifs appliqués aux différentes possibilités d'ensevelissement **n'étaient pas en adéquation**.
- Ce sont donc essentiellement **les points D et E de ces tarifs** qui ont été éclaircis et mis en conformité avec les articles du règlement actuel.
- Le tableau des tarifications a ainsi été revu et accepté en séance de Municipalité uniquement, conformément à la compétence donnée par le règlement, et approuvé par le Canton en date du **7 juin 2023**.
- Vous les trouverez également sur le **site Internet** de la commune.
- Le reste du règlement va également être repris dans son ensemble, suite au dépôt de la **motion Badel** pour un article complémentaire relatif au jardin du souvenir.
- Vous serez consultés par la voie de préavis pour cette prochaine étape.

18 février 2015

sur laquelle l'urne sera déposée)	
D. URNES CINERAIRES	
11. Urne inhumée dans une tombe à la ligne : (Durée du temps de repos : 15 ans – non renouvelable)	
personne domiciliée à Bassins	Gratuit
personne non domiciliée à Bassins	500.00
Une urne provenant du Columbarium peut être inhumée sur une tombe parentale ou reposer au Jardin du Souvenir. Cependant, le temps de repos ne pourra pas dépasser celui de la tombe sur laquelle l'urne sera déposée. (Frais à la charge du requérant)	150.00
12. Urne déposée sur une tombe parentale (époux-épouse-enfant) (Le temps de repos ne pourra pas dépasser celui de la tombe sur laquelle l'urne sera déposée) :	
personne domiciliée à Bassins	Gratuit
personne non domiciliée à Bassins	500.00

Dès le 07 juin 2023

D. URNES CINERAIRES COLOMBARIUM	
11. 1 à 4 urnes par case au maximum ; Frais d'inscription à la charge du requérant et choix des lettres de compétence municipale. Durée du temps de repos 15 ans non renouvelable (art. 25 du règlement)	
Personne domiciliée à Bassins	1'500.00
Personne non domiciliée à Bassins	3'000.00
Une urne provenant du Columbarium peut être inhumée sur une tombe parentale ou reposer au Jardin du Souvenir. Cependant, le temps de repos ne pourra pas dépasser celui de la tombe sur laquelle l'urne sera déposée. (Frais à la charge du requérant)	150.00
12. Urne déposée sur une tombe parentale (époux-épouse-enfant) (Le temps de repos ne pourra pas dépasser celui de la tombe sur laquelle l'urne sera déposée) :	
personne domiciliée à Bassins	Gratuit
personne non domiciliée à Bassins	500.00

18 février 2015

Dès le 07 juin 2023

E. CONCESSIONS COLUMBARIUM (URNES CINERAIRES)

13. Durée du temps de repos : 15 ou 30 ans, renouvelable aux prix pratiqués à cette date.	Taxe communale
Concession d'urne dans le Columbarium (1 à 4 urnes au maximum) : (Les frais de l'inscription du défunt sont à la charge du requérant et la hauteur des lettres est imposée)	
Personne domiciliée à Bassins :	
25 ans	1'000.00
50 ans	2'000.00
Personne non domiciliée à Bassins :	
25 ans	2'000.00
50 ans	3'500.00

E. URNES INHUMEES DANS UNE TOMBE A LA LIGNE CONCESSION

13. Durée du temps de repos : 30 ans, renouvelable pour 25 ans au tarif du jour (voir point C)	Taxe communale
Personne domiciliée à Bassins :	
30 ans	1'000.00
Renouvellement 25 ans	2'000.00
Personne non domiciliée à Bassins :	
30 ans	2'000.00
Renouvellement 25 ans	3'500.00

Motion Badel : Une modification du règlement actuel est en cours d'élaboration

Info-Forêt

- Visite de terrain ce printemps avec l'inspecteur et le garde forestier
Constat d'une forte mortalité des forêts
 - De nombreux résineux sont atteints par le bostryche (insecte)
 - Notamment à cause de l'élévation de la température et du manque d'eau au pied du Jura
- Nous devons abattre ces sapins dans un délai très court
 - Concentration des travaux pour la sécurité
 - Travaux selon exigences légales de lutte contre le bostryche
- Effet négatif sur les comptes d'exploitation «forêt»
 - Bois transformé en plaquettes ou copeaux pour chauffage et non en bois de construction
 - Prix de vente bien inférieur
 - Résultat du bail forestier dans les années à venir attendu en baisser par rapport à celui de l'année 2022 (150 kCHF).



28.06.2023

Forêts



28.06.2023

Lutte contre les plantes envahissantes

- Depuis 2016, le **Parc Jura vaudois** s'engage aux côtés de la Fondation Actions Environnement et du Canton de Vaud dans l'organisation d'une semaine annuelle d'arrachage de plantes exotiques envahissantes au sein de son territoire. Cette année, cette action se déroulera à Bassins.
- Avec l'aide de civilistes, la berce du Caucase se trouvant à la déchetterie sera arrachée manuellement ce jeudi 29 juin.



Fontaine de l'Arny (rue du Battoir)

- Des dégâts dus à un véhicule ont été constatés sur la toiture du couvert de la fontaine, une plainte a été déposée mais le véhicule n'a pas été retrouvé.
- Des professionnels ont recommandé la réfection totale de la toiture, option retenue par la Municipalité.
- Le montant des travaux non budgétés s'élève à CHF 27'000, l'assurance bâtiment participe à hauteur de CHF 7'341.70.
- Ces travaux se dérouleront durant cet été.

Fontaine de l'Arny (rue du Battoir)



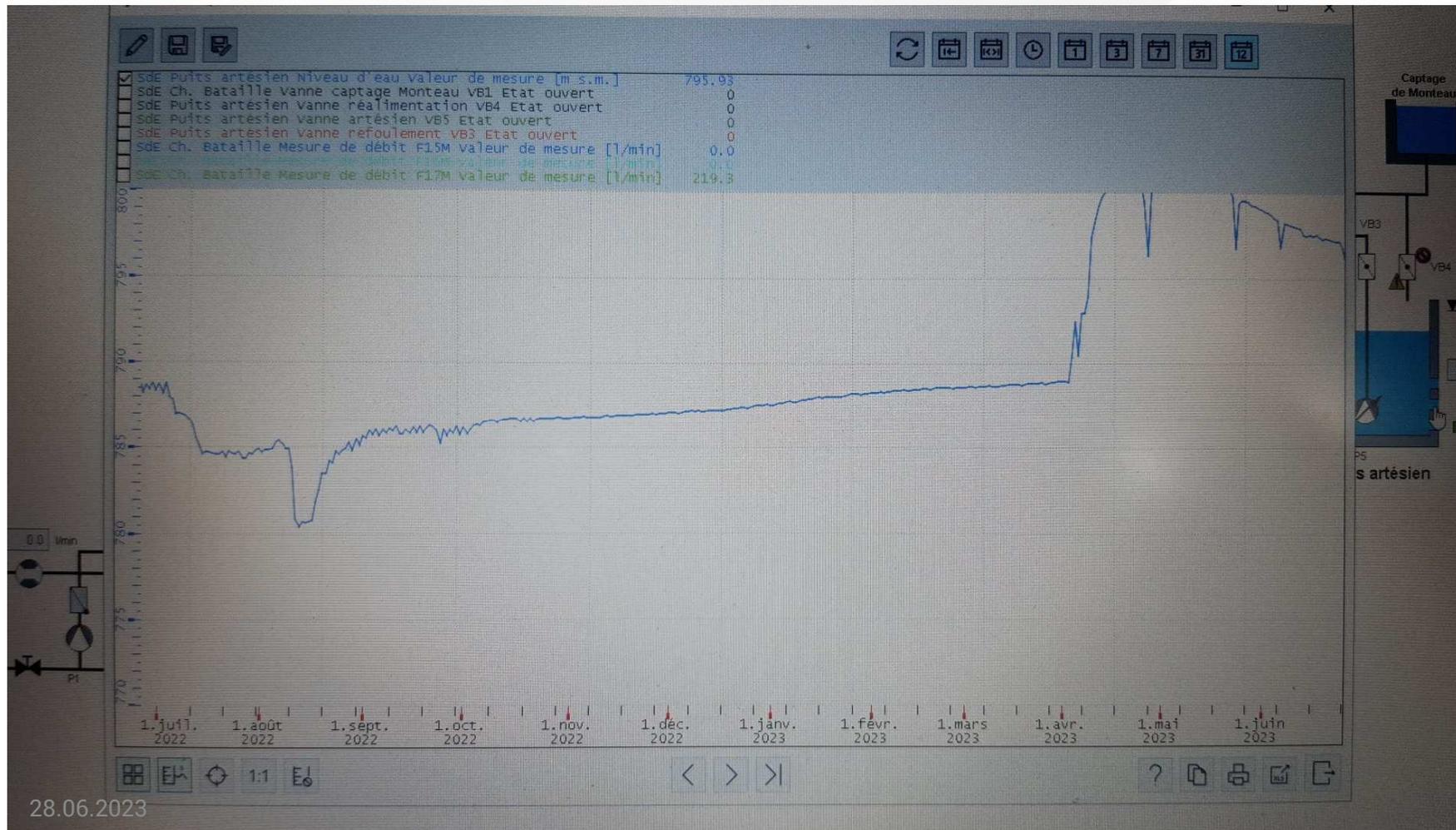
28.06.2023

Fontaines rue du Battoir (de l'Arny et du carrefour de la Croix)

- Un entretien de canalisation sur le haut de la rue du Battoir est à réaliser avant de pouvoir réalimenter les fontaines en eau.
- Ces travaux seront effectués prochainement.

Fontainier

- La société Pidoux Electronique Sàrl assure le service de fontainier, depuis le 1^{er} avril.
- 1^{ère} action réalisée immédiatement :
Réalimentation de la nappe avec la source de Monteau.



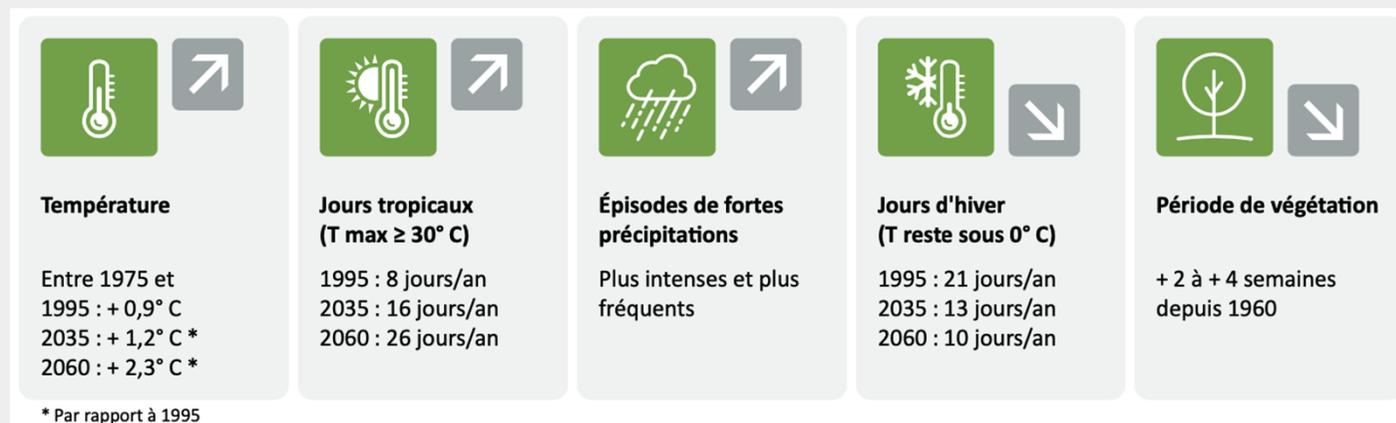
28.06.2023

Étapes du PECC



Enjeux d'adaptation

La Commune de Bassins appartient à la **zone géographique du plateau**. Les évolutions climatiques attendues, les enjeux et les risques liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre



Double enjeu :

- limiter les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité
- s'adapter au changement climatique et à ses impacts

Les répercussions attendues :

- l'agriculture ;
- la biodiversité ;
- la santé ;
- les infrastructures ;
- les dangers naturels.

Commune de Bassins pour 2019

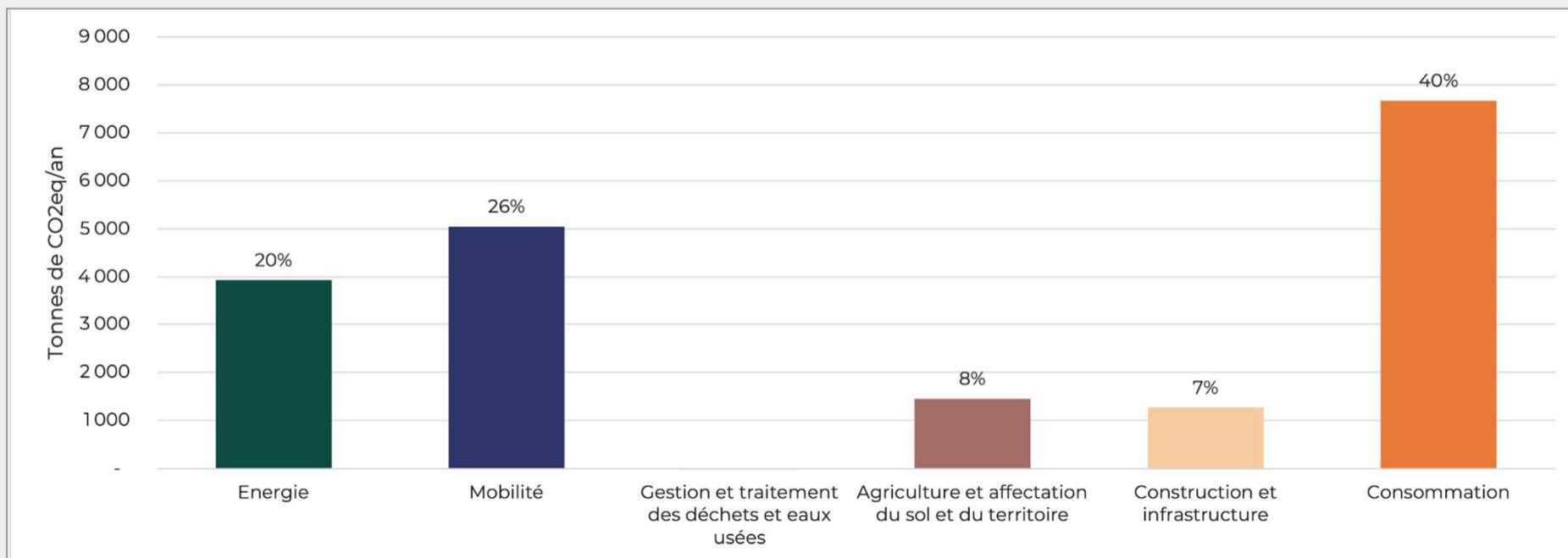
- Émissions totales : **19'300 t CO₂eq**
 - Par habitant-e par an : **13,8 t CO₂eq**
- correspond à **7 aller-retour GVA-NYC** par hab.
- comprend **70%** d'émissions indirectes

Points forts

- Consommation électrique **4'053 kWh/an/hab**, soit 20% en dessous de la moyenne cantonale avec.
- **Chauffage à distance existant** et potentiel solaire fort.

Points faibles

- 67% du chauffage des bâtiments par des énergies fossiles et électricité directe. > 50% du parc bâti est à assainir ;
- Pas de potentiel pour de la géothermie.



La démarche - 2 volets

Un **sondage** a été proposé aux habitants de mars à mai 2023. A Bassins, 89 personnes y ont répondu. Il a permis de comprendre ce que les citoyens souhaitent voir être réalisées en priorité sur les thématiques du PECC.

Une **“expo” participative** en présentiel et ouverte à toutes et tous à eu lieu le 3 mai en collaboration avec Le Vaud. Elle à permis de :

- présenter la démarche ;
- sensibiliser la population aux thématiques et aux enjeux du PECC
- de récolter les envies et idées des habitants.

Les résultats - Mesures principales proposées

Energie :

- Développer la production d'électricité photovoltaïque
- Réduire les éclairages nocturnes
- Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments

Consommation :

- Promouvoir l'alimentation durable, locale et de saison
- Plus de possibilité de recycler et composter au centre du village
- Lieu à la déchèterie dédié à la récupération / atelier réparation et troc d'objets, meubles, habits encore utilisables

Mobilité :

- Améliorer les cadences des transports publics et les liaisons de bus au sein du village pour accéder à la gare de Bassins

Biodiversité :

- Renforcer la biodiversité dans les espaces publics (plan de gestion des espaces verts, arboriser, diminution des herbicides, etc.)
- Protéger les sols

Plan d'action de Bassins

Thème	Objectifs	N° des fiches d'action
Transversal (min. 4 fiches)	Impliquer la population dans l'élaboration et la réalisation des actions mises en place par la Commune Montrer l'exemple soutenir des actions durables et la consommation responsable	T1 : "Commission PECC" T2 : "Fonds énergie et durabilité" T4 : " Participation citoyenne "  T6 : "Réduire, réutiliser et recycler les déchets "
Energie & mobilité (min. 3 fiches)	Atteindre une part d'énergie renouvelable de 35 % dans la consommation d'énergie (chaleur et électricité) Réduire la consommation énergétique de la commune de 35 % par rapport à 2019	E12 : "Réduire la consommation de l'éclairage public" E13 : " Planification énergétique " E15 : "Développer la production photovoltaïque"
Adaptation aux changements climatiques (min. 3 fiches)	Augmenter la résilience et l'adaptation des écosystèmes du territoire communal aux effets liés aux changements climatiques Favoriser la biodiversité régionale sur le 90% des espaces verts et des bâtiments communaux	C17 : " Renforcer la biodiversité " C18 : "Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes" CAutre : Gestion durable des forêts (Bassins)

**PROCHAIN
CONSEIL**

Energie

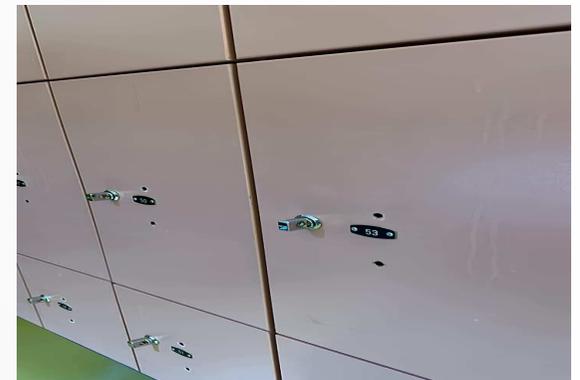
- Contrat signé pour 3 ans avec les SI de Nyon (meilleure offre)
- Offres photovoltaïques (contracting) en cours, travaux en automne

Entretien

- Remplacement bloc ventilation, fermeture technique 13-25.04
- Remplacement filtre charbon actif
- Casiers vestiaires équipés de fermeture par cadenas

Confort clientèle

- Vente de billets réduits / abonnements à la piscine (horaires piscine)





**Merci de votre
attention**